LYCEE JEAN FAVARD
27 ROUTE DE COURTILLE 23000 GUERET
UAI : 0230051F

MISE EN CONCURRENCE
SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS)
POUR :

UN VOYAGE PEDAGOGIQUE EN ANGLETERRE A PLYMOUTH (CORNWALL)

Du vendredi 13 octobre 2017 au vendredi 20 octobre 2017

POUVOIR ADJUDICATEUR : Lycée Jean FAVARD représenté par Monsieur Le Proviseur : Pascal DEJAMMET

Contact pour toute demande de renseignements : David GIPOULOU, gestionnaire : 05.55.51.34.70

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

La présente consultation porte sur la fourniture d'un voyage scolaire au lycée Jean Favard à Plymouth en Cornouailles, Angleterre, du vendredi 13 octobre 2017 au vendredi 20 octobre 2017
Effectifs : 49 élèves et 4 accompagnateurs

Programme du voyage et prestations demandées :

Voyage pédagogique en Angleterre région de Cornouailles. Le thème est la découverte de l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre permettant de l'appréhender au regard de sites et monuments faisant le lien avec l'émigration vers le continent américain avec le Mayflower.

Pôle transport :
Autocars et ferries – traversée **en cabines** à l'aller et au retour.
Avec un forfait kilométrique sur place, ce ci pour assurer les différents déplacements entre les lieux d'hébergement et les sites à visiter
Départ : le vendredi 13 octobre 2017 de Guéret
Arrivée à Plymouth accueil dans les familles hôtesses sur Plymouth ou à proximité.
Retour le vendredi 20 octobre 2017 dans la nuit à Guéret.

Pôle hébergement / restauration
Un hébergement à Plymouth ou à proximité en pension complète pour 53 (petit déjeuner, repas chaud le soir et panier repas le midi)
Hébergement exclusif de tout autre voyage en famille hôtesse
Restauration pour l'ensemble du voyage à partir du vendredi 13 octobre au soir (Ferry) jusqu'au dîner du vendredi 20 octobre inclus.

Pôle pédagogique et culturel :
Toutes les visites indiquées doivent faire l'objet d'une proposition. A titre indicatif il est proposé l'organisation suivante pour laquelle vous pouvez proposer une répartition différente:

Visites souhaitées:

- **Mayflower Museum, Plymouth (payant)**
- **MayflowerTrail, Plymouth (promenade laissée à l'organisation des professeurs)**
- **Saint Michael's Mount (promenade laissée à l'organisation des professeurs à pied ou en bateau selon le moment)**
- **Totnes (balade + musée Elisabethan Museum)**
- **Seal Island boat trip (excursion en bateau depuis St Ives jusqu'à Seal Island pour observer les phoques)**
- **Tintagel Castle**
- **Wells Cathedral**
- **Kents cavern (visite + cream tea)**

***NB : OPTIONS** - Les éléments surlignés en jaune font l'objet de propositions optionnelles qui seront retenues ou non en fonction du tarif global.*

Le prix du voyage doit inclure l'ensemble de ces prestations :
- le transport en autocar de tourisme au départ de l'établissement ainsi que le forfait kilométrique ; l'autocar devra répondre à tous les équipements réglementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent ;
- les frais de péages et parkings ;
- l'hébergement et la pension complète des conducteurs ;
- l'hébergement des élèves et des accompagnateurs en famille hôtesse ;
- les entrées aux musées et monuments mentionnés au programme avec réservation ; l'entreprise devra réaliser les réservations et les paiements par avance pour le compte du groupe et garantir le remboursement des visites qui ne pourraient pas avoir lieu ;
- l'accès aux restaurants, cafétéria, pour les petits déjeuners, repas et dîners demandés au cahier des charges.
- une garantie annulation collective sera comprise dans l'offre de l'entreprise, une assurance annulation individuelle sera proposée en option proposée aux parents.

ARTICLE 2 - CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

2.1. Modalités d'exécution

Qualité
L'entreprise assure qu'elle respecte l'ensemble de la réglementation en vigueur relative au transport de passagers mineurs, et notamment toutes les règles concernant la sécurité des transports, les contrôles techniques auxquels sont soumis les véhicules, les habilitations que les conducteurs doivent posséder.
L'entreprise garantit que les familles d'accueil ne recevront que nos élèves sur la période proposée.
L'offre indiquera l'expérience du chauffeur mis à disposition sur la destination (Cornouailles – Plymouth)
Le prestataire devra être une agence de voyage titulaire d'une licence de tourisme ou une association agréée tourisme.
Le montant TTC du devis devra inclure la totalité des prestations énumérées.

Garanties
L'offre de l'entreprise contient une assurance annulation collective.

2.2. Prix et paiement

Forme du prix
Le prix est ferme.

Mode de règlement
Les factures seront adressées en deux exemplaires et devront comporter les mentions légales : nom, N° siret, adresse, coordonnées bancaires, montant hors taxe, taux de TVA, montant TTC en euros.
Le règlement interviendra par virement après « service fait », c'est-à-dire dès la remise de tous les éléments permettant la réalisation du voyage, au vu d'une facture.

Conditions de résiliation
La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des marchés publics ainsi que dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des marches publics.

2.2. Modalités concernant les offres

Délai
Les offres devront être parvenues par dépôt ou lettre pour le mercredi 30 août 2017 à 12 heures au service intendance du lycée Jean Favard 27 route de Courtille 23000 GUERET.
Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres. Les services administratifs du Lycée seront fermés du vendredi 21 juillet au soir jusqu'au lundi 21 août inclus.

Dossier
Le dossier comprendra :
- ☐ Le présent document signé ;
- ☐ Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat •:
- a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour infractions au code du travail.

2.3. Choix du fournisseur

La commission d'appel d'offre du Lycée Jean Favard se prononcera sur le choix retenu après examen des offres.
Toutes offres, incomplètes, ne respectant pas le cahier des charges ou non parvenues dans les délais seront écartées.
Une fois cette clause vérifiée, les critères retenus pour le choix de l'offre sont pondérés comme suit :

Pondération des critères :	**Prix :**	**90%**
	Qualité de l'offre :	**10%**

A Guéret, le 17 juillet 2017

Fait en un seul original,
Pour l'entité adjudicatrice
Le Proviseur,

Vu et pris connaissance, le candidat